Image not found or type unknown

Proprétaire et colocataire

Par **tournesol62**, le **23/01/2018** à **23:18**

Bonsoir,

Mon fils a pris en colocation dans son habitation principale en tant que propriétaire une personne que nous connaissions un peu ;il partage tous les lieux viables et les locaux du sous sols et le jardin;
Une fuite d'eau s'était installée dans la salle de bains depuis 3 MOIS,les parents sont donc intervenus pour solutionner le problème mais ce monsieur n a pas admis notre présence,s' est montré directif en nous disant que c'était ds ses possibilités d'agir et de gérer;;;EN FAIT,il a pris possession intégraLe des lieux?le soir précédent,j ai demandé ou il était possible de prendre les clés en face de lui et le lendemain immédiatement il a téléphoné à mon fils car nous faisons une intrusion dans la maison;en me tournant vers la porte,nous sommes les parents de BENOIT,de quel droit ferait-il les travaux; de plus cette personne venait prendre de tt en temps le repas et régulièrement je les emmenais à l aéroport EN TTE BONNE MERE DE FAMILLE.COMMENT REAGIR DANS CETTE SITUATION. A T IL LE DROIT DE NOUS INTERDIRE DE RENDRE VISITE à NOTRE FILS ET DE FAIRE LES TRAVAUX D ENTRETIEN SURTOUT QUE sa PARTICIPATION EST UNE MISERE.....je le crois dominateur et malsain? PUIS-JE AVEC VOUS TROUVER UNE SOLUTION.MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés